

COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023

Etaient présents : Marc BORIES, Christine SAHUET, Bruno VEDRINE, Jean-Pierre NIEL, Michel BAYOL, Guy GIRBAL, Jean-Marc ROZIERES, Gérard VIDAL, Laurence ADAM, Nathalie LE BERRE, Guy MARTIN, Florence PHILLIPE, Audrey CABRAL, Mélanie BOUTEILLE, Margot PETIT, Hervé LADSOUS, Angeline MARCILHAC, Charles BOURIANNE.

Léa TREMOLET est excusée et a donné pouvoir Christine SAHUET
Alix THUROW est excusée et a donné pouvoir à Marc BORIES
Michel CROUZET est excusé et a donné pouvoir à Hervé LADSOUS.
Eulalie EYCHENNE, Pierre MARCILHAC absents

Audrey CABRAL est désignée secrétaire de séance

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL de SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC.

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC

Sous la présidence de M. Bruno VEDRINE, adjoint au maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 2 265 075.77 €

Recettes : 2 792 263.58 €

Excédent de clôture : 527 187.81 €

Investissement

Dépenses : 1 089 233.93 €

Recettes : 1 024 637.53 €

déficit de clôture : 64 596.40 €

Hors de la présence de M. le maire, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal de Saint-Geniez d'Olt et d'Aubrac.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2022 DE SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Sous la présidence de M. Jean-Marc ROZIERES, adjoint au maire, le conseil municipal examine le compte administratif 2022 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 641 600.52 €

Recettes : 682 806.94 €

Excédent de clôture : 41 206.42 €

Investissement

Dépenses : 801 070.61 €

Recettes : 860 536.28 €

Excédent de clôture : 59 465.67 €

Après en avoir délibéré, hors la présence de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif pour l'exercice 2022.

OBJET :AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET PRINCIPAL 2022

| | |
|---|---------------------|
| Détermination du résultat à affecter | |
| Report à nouveau (002 de l'exercice) (excédent ou déficit antérieur reporté) | 311 706.77 € |
| Résultat de l'exercice 2022 | 527 187.81 € |
| Total à affecter | 838 894.58 € |
| Décision de l'ASSEMBLEE DELIBERANTE | |
| Solde d'exécution cumulé d'investissement | -599 800.74 € |
| Solde des restes à réaliser d'investissement | 21 661.59 € |
| Besoin de financement | 578 139.15 € |
| En section d'investissement (compte 1068) | 578 139.15 € |
| Soit total affectation en section d'investissement (1068) | |
| Affectation en report à nouveau (002) | 260 755.43 € |

Après en avoir entendu l'exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation de résultat ci-dessus présentée.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2022

| AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION budget eau | |
|---|---------------------|
| a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif : | 41 206.42 € |
| c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> R 002 du compte administratif (si excédent) | 408 893.69 € |
| Résultat à affecter : d. = a. + c. Si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous) | 450 100.11 € |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | |
| e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) R 001 | 201 889.22 € |
| f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -) | 199 299.84 € |
| Besoin de financement = e+f | 0 € |
| AFFECTATION = d. | 450 100.11 € |
| 1) Affectation e réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.) | 0.00 |
| 2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1) | 0 € |
| 3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0.00 | 450 100.11 € |
| DEFICIT REPORTE D 002 | |

Après en avoir entendu l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation de résultat ci-dessus présentée

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET CINEMA 2022

| | |
|---|-------------------|
| Détermination du résultat à affecter | |
| Report à nouveau (002 de l'exercice) (excédent ou déficit antérieur reporté) | 4 737.96 € |
| Résultat de l'exercice 2022 | - 2 464.20 € |
| Total à affecter | 2 273.76 € |
| Décision de l'ASSEMBLEE DELIBERANTE | |
| Solde d'exécution cumulé d'investissement | 0 |
| Solde des restes à réaliser d'investissement | 0 € |
| Besoin de financement | 0 € |
| En section d'investissement (compte 1068) | 0 € |
| Soit total affectation en section d'investissement (1068) | |
| Affectation en report à nouveau (002) | 2 273.76 € |

Après en avoir entendu l'exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité l'affectation de résultat ci-dessus présentée.

Objet : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023 : PAS D'AUGMENTATION DES TAUX.

Monsieur le maire présente l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 (Etat 1259).

La révision forfaitaire des valeurs locatives faite par l'Etat, en augmentation **de 7.1 % en 2023 (3,4% en 2022)** en lien avec l'inflation, va automatiquement impacter l'impôt des ménages.

Chaque année, les valeurs locatives cadastrales des logements, qui servent de base pour le calcul des impôts locaux, sont revalorisées par l'application d'un coefficient forfaitaire. Depuis 2018, ce dernier est fixé en fonction de l'évolution sur douze mois de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre.

-taux de référence 2023 de la Taxe Foncière Bâtie (TFB) de la commune est de 30.75 %

- taux de référence 2023 pour la taxe foncière non bâties (TFNB) 32.71 %

- taux de référence 2023 pour la taxe d'habitation (TH) 11.13 %

Le montant total prévisionnel 2023 au titre de la fiscalité directe locale est de 809 929 €.

Après en avoir entendu l'exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité les taux présentés ci-dessus.

**VOTE DU BUDGET PRINCIPAL : 4 CONTRE
SANS AUGMENTATION DES TAUX**

EN FONCTIONNEMENT

Les dépenses de la section de fonctionnement (2 363 835.56 €) se décomposent en plusieurs chapitres de charges et notamment, pour les plus significatifs :

■ **Les charges à caractère général (chapitre 011) : 856 300 € comparables à celles payées en 2022**, (électricité 161 000 €), combustibles (75 000 €).

Les animations (80 000 €) le concert (60 000 € : GOLDMEN) , entretien des bâtiments publics (30 000 €) entretien de voiries dont le déneigement et l'éclairage public (75 000 €), d'éclairage public, paiement frais de cantine au conseil départemental 45 000 €, du matériel roulant et non roulant, taxes foncières (26 000 €) , assurances 45 000 €...

■ **Les charges de personnel (012)**, à hauteur de **919 800 €** regroupent le traitement des agents, les cotisations (retraites, maladies) du personnel titulaire et non-titulaire, l'URSSAF...

■ **Les autres charges de gestion courante (65)**, **366 674.56 €**, composées essentiellement des indemnités d'élus et cotisations sociales (86 000 €), des participations aux organismes de regroupement (50 000 €) tels que SIVU de Brameloup (25 000 €, le PNR 8157.36 €, le SMICA (..), petites cités de caractère (1869 €) la participation au SDIS (43 000 €) transport scolaire des élèves internes , participation fonctionnement école sainte-marie (75 000 €) et des subventions allouées aux associations (56 000 €) , le déficit du lotissement des fraisières (36 474.56 €)...

■ **Les charges financières (66)** correspondent au montant des intérêts de la dette de la commune : **97 200 €.(en légère baisse)**

■ **Les amortissements (042)** correspondent au montant déjà versé au titre des fonds de concours alloués à la CCCA (communauté de communes des causses à l'aubrac)amorti sur 15 ans, afin de financer divers projets menés sur la commune de Saint-Geniez par la CCPOA (ancienne communauté des pays d'Olt et d'Aubrac), essentiellement l'espace culturel.

Cette somme de **24 838 €** se retrouve également en recettes de la section d'investissement.

■ **Les atténuations de produits (014)**, pour 53 473.00 €, ce montant correspond à la recette

supplémentaire attendue suite à la réforme de la TP, mais qui alimente un fonds national de garantie (FNGIR) pour compenser les collectivités lésées par cette réforme.

Les recettes de la section de fonctionnement (3 133 891,09 €) sont pour l'essentiel :

■ **Le report en fonctionnement 002 : de 260 755.43 €**

■ **Atténuations de charges (013) :** (remboursement indemnités journalières..... **12 000 €**

■ **Produits des services (70) : 228 200 €** personnel facturé au budget eau et assainissement 110 000€, personnel facturé à la CCCA (maître-nageur : 10 000 €) le produit des régies (concert, 14 juillet, balade d'olt, navette espress... 48 000 €) encaissement des repas cantine 33 000 €.....

■ **Impôts et taxes (73) 1 314 589 €** principalement les « taxes ménages » : 809 929 € les compensations de la CCCA (suite aux transferts de compétences) 447 924 €, droits de place (10 000 €) , droits de mutation...

■ **Dotations participations (74) : 1 063 153 € :**

-DGF : 453 133 €

-Dotation Solidarité rurale: 502 015 €

-Dotation Nationale de péréquation : 58 192 €

-Compensations de l'Etat (pertes liées à des mesures législatives, dégrèvement TF 25 760 €.

■ **Produits de gestion (75) : 266 163.66 €** qui correspondent aux recettes suivantes : les loyers (la poste, les logements au centre social, l'atelier à la CCCA, le local commercial place des fruits), le loyer de la Délégation de Service Public du camping municipal « La Boissière », la refacturation frais du chauffage, d'énergie aux différents locataires....

La différence entre les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement dégage un excédent prévisionnel de 770 055.53 €.

EN INVESTISSEMENT :

La section d'investissement s'équilibre à 2 569 501.24 €.

Les dépenses de cette section sont constituées d'une part du remboursement du capital de la dette pour 356 000 €, des restes à réaliser (136 820 €) du déficit d'investissement cumulé (599 800.74 €) et de nouvelles propositions (1 268 311.50 €).

✓ **Eglise : 344 509 € :** les reliquaires, les bâtons de pèlerins, la maîtrise d'œuvre du trésor ET l'investissement le plus important de cette opération : l'aménagement du Trésor de l'Eglise des Pénitents pour un montant de 304 215 €.

✓ **Matériel et mobilier :** renouvellement de petits matériels : **10 000 €**

✓ **Bâtiments publics : 53 500 € :**

- Etude accessibilité centre social : 5000 €
- Local commercial « aldebert » : en reste à réaliser €
- Toiture du club de pétanque : 13 500 €
- Fenêtres du corum : 15 000 €
- Aménagement du Cours haut : 10 000 €

✓ **Mobilier urbain : 18 200 € :** tables, chaises, bornes électriques vélos....

✓ **Achats terrains :** le ribatel : **27 500 €**

✓ **voirie 2023 : 125 100 € :**

- maîtrise d'œuvre marché à bon de commandes : 9 900 €
- frayssinède : 30 000 €
- voirie cimetièrre : 30 000 €
- planhes : 21 600 €
- parkings rue rivié et sainte-marie : 30 000 €

✓ **reprise du pluvial :** 51 000 €

✓ **ouvrages d'art :** 40 000 €

- ✓ ensemble sainte-marie : barrière parking, études ... : 30 000 €
- ✓ pumptrack : 152 460 €
- ✓ modernisation éclairage public : Cette année un montant conséquent est alloué à cette opération afin de bénéficier des aides de l'Etat via le programme Fonds vert : 187 362 €
- ✓ aménagement rue rivié : 32 000 €
- ✓ balisage vtt chemins de randonnée : 5000 €
- ✓ bibliothèque : maîtrise d'œuvre, études... : 56 000 €
- ✓ Etudes cheminement piéton : 5 000 €
- ✓ Maitrise d'œuvre du schéma directeur : 20 000 €
- ✓ atlas de la biodiversité : 30 050 €
- ✓ matériel informatique ...
- ✓ caméras de surveillance aux entrées de ville : 52 000 €
- ✓

Les recettes de la section d'investissement se décomposent comme suit :

- ✓ Excédent de fonctionnement prévisionnel 2023 : 770 055.53 €
- ✓ Excédent de fonctionnement 2022 utilisé en investissement : 623 328.25 € (1068 + excédent du lotissement de la Commanderie)
- ✓ FCTVA 133 731.86 €
- ✓ Taxe d'Aménagement 4000 €
- ✓ Subventions : RAR 2022 (158 481.59 €) et 381 495.88 € sollicitées sur les nouveaux projets : fonds vert, SIEDA, fonds de concours CCCA.
- ✓ ventes : 60 000 €.
- ✓ Remboursement avance médecin : 25 000 €.

Un emprunt d'équilibre de 126 257.13 € sera nécessaire si toutes les opérations d'investissement sont réalisées.

| |
|--|
| VOTE DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT: à l'unanimité |
|--|

EN FONCTIONNEMENT

Ce budget s'équilibre en fonctionnement à 579 372.20 € et se décompose comme suit en dépenses :

- **Les charges à caractère général (011) : 112 000 €** (achat d'eau, fournitures d'entretien, analyses de l'eau...)
- **Atténuations de produits (014) : redevance pollution, redevance modernisation des réseaux 68 500 €**
- **Les charges de personnel (012) : personnel communal : 148 000 €**
 - 110 000 € au budget principal
 - 38 000 € personnel extérieur : hydro-curage, épandage, transport des boues
- **charges de gestion courante (65) perte créances irrécouvrables 6 100 €**
- **charges exceptionnelles : 18 500 € : titres annulés, subvention CCCA**
- **charges financières (66): intérêts d'emprunt : 48 100 €**
- **amortissements (042) : 225 490.84 €**
- ...

Les recettes de fonctionnement sont constituées par :

- **la vente d'eau (70) : 361 397.83 €**
- **les redevances** (pollution domestique, assainissement, modernisation réseaux...267 674.30 €
- **les reprises de subventions (042) : 41 269 €**
- **résultat reporté : 450 100.11 €**

L'excédent de fonctionnement prévisionnel 2023 est de 518 461.10 €.

EN INVESTISSEMENT

Ce budget s'équilibre en section d'investissement à 1 364 839.50 €.

En dépenses de la section d'investissement:

- ✓ les restes à réaliser (RAR) 2022 (9 698.50 €) :
- ✓ le capital des emprunts 155 000 €+ REMBOURSEMENT TOTAL DU COURT TERME de 661 000 €
- ✓ les reprises de subventions : 41 269 €

ET les nouvelles propositions :

- ✓ travaux station d'eau potable : 26 000 €
- ✓ station d'épuration : 18 000 € dont 15 000 € d'études pour la construction d'une nouvelle STEP
- ✓ Extension réseau : Moncan : 70 000 €
- ✓ matériel : 6 000 €
- ✓ Vieurals : 102 000 € : conduite, montant achat du périmètre (expropriation : 47 000 €)
- ✓ Périmètre de protection des captages (études) et Acquisition périmètre captage du minié : achats de terrains : : 66 000 €.
- ✓ Maitrise d'œuvre réfection des réseaux rues d'Auronne, Rogéry, Ravieux : 10 000 €
- ✓ Schéma directeur lancé par la CCCA sur le réseau assainissement : 8465 €
- ✓

Les recettes de la section d'investissement sont : l'excédent de fonctionnement prévisionnel 2023 (de 518 461.10 €) l'excédent d'investissement reporté (201 889.22 €), les dotations aux amortissements 225 490.84 €), les RAR de subventions (208 998.34 €) qui correspondent aux subventions de l'opération Puech Ibers et 10 000 € de nouvelles subventions pour la mise en place des périmètres de protection des captages.

Le budget eau assainissement fera une avance de trésorerie au budget principal de 200 000 € dans l'attente de l'encaissement des dotations.

APPROBATION DU BUDGET CINEMA 2023: à l'unanimité

| | DEPENSES | RECETTES |
|---------------------------|-----------------|-----------------|
| Section de fonctionnement | 23 235 € | 20961.24 € |
| R002 résultat reporté | | 2273.76 € |
| TOTAL | 23 235 € | 23 235 € |

BUDGETS DES LOTISSEMENTS : à l'unanimité

– le lotissement la commanderie

| | DEPENSES | RECETTES |
|-------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Section de fonctionnement | 121 663,66 € | 121 663,66 € |
| R 002 | | 249 930,28 € |
| total section fonctionnement | 249 930.28 € | 249 930,28 € |

| | | |
|---------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Section d'investissement | 128 266,62 € | 128 266,62 € |
| 001 | 128 266.62 € | |
| Total section d'investissement | 128 266.62 € | 128 266.62 € |

– le lotissement les fraisières :

| | DEPENSES | RECETTES |
|---------------------------------------|-------------|-------------|
| Section de fonctionnement | 0 € | 36 474.56 € |
| R002 | 36 474.56 € | |
| total section fonctionnement | 36 474.56 € | 36 474.56 € |
| Section d'investissement | 0 € | 0 € |
| Total section d'investissement | 0 € | 0 € |
| TOTAL BUDGET | 36 474.56 € | 36 474.56 € |

- Le lotissement les marronniers

| | DEPENSES | RECETTES |
|---------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Section de fonctionnement | 154 288,60 € | 154 288,60 € |
| R002 | 27 262,50 € | 27 2662.50 € |
| total section fonctionnement | 181 561,10 € | 181 561,10 € |
| Section d'investissement | 154 288,60 € | 154 288,60 € |
| 001 | 127 026,10 € | |
| Total section d'investissement | 154 288,60 € | 154 288,60 € |

AVANCE DE TRESORERIE DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT AU BUDGET PRINCIPAL.

M. le maire expose au conseil, que la trésorerie du budget principal est dépendante du versement des dotations de l'Etat, des subventions (160 000 € de restes à réaliser) et 380 000 € de subventions 2023.

Il est proposé d'autoriser le budget eau et assainissement à faire une avance de trésorerie au budget principal afin qu'il puisse faire face aux dépenses du début d'année.

Le montant proposé est de 200 000 €. Cette avance est prévue dans les budgets concernés

Le budget principal s'engage à rembourser cette avance au plus tard au 31 décembre 2023.

SUR LE BUDGET PRINCIPAL

| DESIGNATION | DEPENSES | | RECETTES | |
|--------------------------|----------|-----------|----------|-----------|
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D-168741 : autres dettes | | 200 000 € | | |
| R-168741 : autres dettes | | | | 200 000 € |

SUR LE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

| DESIGNATION | DEPENSES | | RECETTES | |
|-----------------------------|----------|-----------|----------|-----------|
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D-27 6348 : autres communes | | 200 000 € | | |
| R-27 6348 : autres communes | | | | 200 000 € |

Après en avoir entendu l'exposé, le conseil municipal, approuve l'avance de trésorerie ci-dessus présentée.

QUESTIONS DIVERSES

Une commission communale est créée afin de travailler sur la nomination et la numérotation des rues : Jean-Pierre NIEL, Angeline MARCILHAC, Natalie LEBERRE, Gérard VIDAL, Margot PETIT.